

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le lundi 3 février à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, au Foyer Rural de Limésy.

### **Etaient présents : 22 (21 voix)**

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LEPAGE Eric
- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. BULARD Sylvain
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUERIN Christian
- Commune de CROIXMARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune d'EMANVILLE :	M. BUSBOC Jacques (suppléant sans voix)
- Commune d'ESLETTES :	Mme BELLENGER Michèle
- Commune de FRESQUIENNES :	M. LECLERC Etienne (suppléant avec voix)
- Commune de FREVILLE :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. DODELIN François
- Commune de LIMESY :	M. CORTINOVIS Michel
- Commune de LIMESY :	M. COIS Joël
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de ROUMARE :	M. RAIMBAULT Daniel
- Commune du SAUSSAY :	M. TASSERIE Yves
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. SANSON Vincent
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. THOMAS dit DUMONT Claude
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis

### **Etaient absents ou excusés : 18**

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. BERTHEUIL Julien
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BUTOT :	M. VANDENBULCKE Xavier
- Commune de DUCLAIR :	M. THOREL Philippe
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. DELAMARE Didier
- Commune de FRESQUIENNES :	M. LEFRANCOIS André
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de MESNIL PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PAVILLY :	M. DANIO Jacques
- Commune de ST MARTIN AUX ARBRES :	M. DU PLESSIX Yann
- Commune de ST PAER :	M. HIS Valère
- Commune de ST PAER :	M. GRIBOUVAL Hervé
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. BALLUE Jean Claude
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. EMO Jean Christophe

## **1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2013 – Délibération**

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion précédente.

## **2. Bilan 2013 et programmation 2014 - Délibération**

Monsieur le Président et l'équipe du syndicat présentent le bilan 2013 du syndicat (détaillé dans le **rapport de bilan 2013** distribué le jour de la réunion).

### **⇒ AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT**

#### **⇒ Phase de conception**

Finalisation de la phase de conception de l'opération Saffimbec Tranche 1 pour les 4 ouvrages sur les communes d'Auzouville l'Esneval, Limésy, Mesnil Panneville et Motteville.

Cette phase sera suivie d'une analyse coût-bénéfice qui sera incluse dans l'étude d'efficacité des ouvrages citée ci-dessous.

#### **⇒ Phase de suivi et d'entretien des ouvrages**

Le syndicat continue à réaliser la surveillance régulière et la surveillance exceptionnelle (après chaque pluie de plus de 20 mm dans les dernières 24 heures). Il aura à réaliser des visites techniques approfondies tous les 10 ans sur les ouvrages dont la première concernera l'ouvrage R4 en 2014.

Les marchés d'entretien régulier des ouvrages (tonte ou mise en pâturage), devront être renouvelés en 2014.

Le SMBVAS poursuit par ailleurs son effort pour rendre un maximum d'ouvrages pâturables.

Le SMBVAS a contractualisé avec :

- un berger (ouvrages Limésy, Saussay, Roumare),
- Un éleveur qui met ses vaches sur l'ouvrage Blv 01,

On a entamé une démarche pour demander aux maires leur autorisation de mettre des animaux sur ces ouvrages situés proches des habitations et rechercher des volontaires pour les ouvrages de Fresquiennes, Ectot l'Auber, Mesnil Panneville, Bouville, Pavilly et Saint Martin aux arbres.

### **⇒ ETUDES PROSPECTIVES**

- L'étude d'efficacité des ouvrages afin de faire un bilan sur l'état du bassin versant d'un point de vue hydraulique et hydrologique, en prenant en compte l'ensemble des ouvrages réalisés par le SMBVAS mais également par les autres maîtres d'ouvrages (SIRAS principalement), et en analysant leur impact sur tout le bassin versant de l'Austreberthe, c'est à dire à la fois sur les ruissellements mais aussi sur la rivière. Un bilan hydraulique global va donc être lancé cette année.

Un premier CCTP a été élaboré et doit être finalisé en 2014 afin de lancer le marché.

### **⇒ VOILET AGRICOLE**

Pour 2014 il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet agricole à travers 6 axes principalement :

- Le syndicat a lancé fin 2013 une étude d'élaboration de Plans Communaux d'Hydraulique Douce pour un groupe de 12 nouvelles communes qui ont été choisies essentiellement dans le bassin d'alimentation du captage de Limésy.

Le chargé de mission ADTR assurera le suivi de cette étude confiée à la Chambre d'agriculture de Seine Maritime en tant que prestataire de service. De nombreuses rencontres avec les élus du territoire et les agriculteurs volontaires permettront d'élaborer un programme de travaux d'hydraulique douce cohérent sur chaque commune.

- Suite à l'étude PCAHD élaborée sur 7 communes du bassin versant du Saussay, le chargé de mission ADTR a conventionné en 2013 avec 8 agriculteurs volontaires pour la mise en œuvre des travaux préconisés. En 2014, un marché à bon de commande va être signé avec l'entreprise « environnement et forêt » et servira à la réalisation des travaux. L'intervention dans le domaine privé a été rendue possible grâce à la DIG élaborée en 2013 et dont nous attendons l'arrêté qui est imminent.
- Le syndicat a continué en 2013 les opérations ponctuelles des mesures agri-environnementales (MAE enjeu érosion). Ces mesures permettent notamment aux agriculteurs d'accéder à des financements pour du maintien en herbe ou de la remise en herbe de secteurs stratégiques. 1 dossier a été déposé en 2014.
- La protection de la ressource en eau souterraine :
  - Le programme d'action est terminé. La communauté de communes Caux Austreberthe a repris la compétence « eau potable » autrefois portée par le SEPA. Aujourd'hui nous sommes dans l'attente de décisions de la communauté pour savoir si nous co-animons cette démarche ou non.
  - Par ailleurs, le syndicat reste à la disposition des syndicats d'eau potable qui le demandent pour mener des actions d'animation agricole en lien avec les DUP des captages d'eau potable.
- Le SMBVAS s'est lancé cette année dans un ambitieux projet de réhabilitation des mares de son territoire. En effet, on compte plus de 600 mares sur le BV de l'Austreberthe qui, en première estimation, pourraient stocker/tamponner près de 600 000 m<sup>3</sup>. Deux stagiaires ont effectué le recensement des mares.
 

Suite à ce recensement finalisé en 2013, un plan « mares » a été élaboré. 2014, sera dédié à la finalisation du plan de réhabilitation des mares et à la mise en œuvre des travaux pour 5 mares communales prioritaires pour une première tranche de travaux.
- Le chargé de mission continuera à analyser les dossiers de demandes de retournement d'herbages qui lui seront soumis.

## ➔ **VOLET URBAIN**

Au total en 2013, l'animateur urbain a épaulé les communes du bassin versant sur

- 53 projets urbains.
- 5 chantiers jugés stratégiques concernant la gestion des eaux pluviales.
- 2 schémas pluviaux (Villers Ecalles et Duclair).
- 3 PLU (communes de Fresquiennes, Limésy et Villers Ecalles).

Il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet urbain en 2014.

Par ailleurs, le syndicat a finalisé la charte de partenariat proposée aux 31 communes pour clarifier le service proposé par le syndicat sur le volet urbain et une tournée des maires a été entamée qui sera finalisée en 2014.

Une cérémonie de signature des chartes sera organisée également en 2014.

En 2014 le SMBVAS continuera à suivre l'élaboration du PPRI qui n'a pas énormément avancé en 2013.

## ➔ **COMMUNICATION**

En 2013 nous avons également réalisé les actions suivantes :

- Organisation d'une journée porte ouverte à la maison de l'eau,
- Accueil du directeur de la DDTM pour lui présenter les problématiques agricoles,
- Accueil d'étudiants de l'ISTOM,
- Rencontre du Préfet chez un agriculteur,
- Intervention au colloque « carrefour des gestions locales de l'eau » à Rennes.

#### Sensibilisation des agriculteurs

- 4 réunions d'animateurs : protocole herbages, démarches prescripteurs
- 4 réunions de sensibilisation des agriculteurs dans le cadre du BAC
- Organisation d'une visite sur le site Haierosion : préparation

En 2014, les actions de communication prévues sont :

- cérémonie de signature de la Charte
- visite pour les élus, du territoire de la Pointe de Caux, pour découvrir leurs actions de culture du risque
- visite pour les agriculteurs et les élus, du site Haierosion de l'AREAS, pour découvrir différents types de haies et de fascines et leurs atouts, leur entretien, etc.
- visite pour les élus et les partenaires des ouvrages instrumentés par le SMBVAS pour le suivi de la pluviométrie et des hauteurs d'eau

#### ➔ **AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE**

##### **La maison de l'eau :**

En 2013 une étude de marché a été lancée pour permettre de définir les objectifs précis de cette maison et prévoir les différents scénarios d'aménagements possibles ainsi que les budgets correspondant à chacun de ces scénarios.

Cette étude sera terminée en 2014 et permettra de prévoir le programme de travaux pour la maison de l'eau.

Par ailleurs, le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un **parcours pédagogique** sur le territoire de l'Austreberthe. La réflexion sur ce projet intégrant également des étapes sur le terrain de la « maison de l'eau » commencera à la fin de l'étude « maison de l'eau » afin de s'en nourrir.

En 2013, le SMBVAS a lancé le marché « sondage d'opinion ». Ce travail sera finalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 avec les enquêtes et leur analyse.

Une action Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) a été lancée en 2013 avec :

- Relai de la démarche APIC à l'ensemble des communes en parallèle de celle de la Préfecture,
- Envoi à 13 communes prioritaires d'une pochette « PCS » contenant l'essentiel des documents à consulter avant de réaliser un PCS.

En 2014 il s'agira de rencontrer les communes volontaires pour organiser des séances de travail sur leur PCS.

Enfin, les actions de **réduction de la vulnérabilité** du bâti public et des entreprises démarreront en 2014 avec une première tranche de diagnostics et préconisations qui concernera 5 bâtis publics et 5 entreprises.

#### ➔ **GESTION DE CRISE ET ALERTE**

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'événements pluvieux importants (obligation réglementaire). Afin de remplir ces objectifs il a installé une instrumentation sur deux ouvrages.

En 2013, les dispositifs complémentaires d'Echelles colorées et d'échelles à maxima ont été commandés et reçus. Il ne reste plus que leur installation qui sera réalisée dès que les conditions d'accès aux ouvrages le permettront.

Enfin, une visite de ces dispositifs sera organisée en 2014 à destination des élus et des partenaires.

#### ➔ **Autoroute A150**

Le SMBVAS joue un rôle important de vigilance par rapport à cet aménagement. Plusieurs problèmes ont pu être identifiés et solutionnés : surverses de bassins aggravant le risque, érosion en aval, dysfonctionnement des aménagements de gestion des eaux pluviales, problème de voisinage avec les agriculteurs, etc. Le SMBVAS poursuivra son suivi des travaux et de l'aménagement foncier en 2014.

### ⇒ **ASYBA**

M. Cortinovis est élu Président de cette association, c'est pourquoi le SMBVAS continuera à s'impliquer pour faire vivre cette association tout en déléguant un maximum de tâches sur les autres adhérents. De plus, un secrétariat sera assuré en 2014 pour alléger les tâches du SMBVAS.

### ⇒ **SAGE**

2014 verra la rédaction du dossier préliminaire qui permettra au préfet d'arrêter le périmètre du SAGE et la constitution de la CLE (Commission locale de l'eau) qui sera l'organe de décision lors de l'élaboration du SAGE. Un certain nombre d'actions seront également à mener cette année : réunions de présentation de la démarche aux acteurs et aux élus, communication, mise à niveau des bases de données des deux SBV.

### ⇒ **FINANCEMENTS**

Le PAPI a enfin été signé en début 2014 par tous les signataires. Nous allons donc pouvoir commencer à recevoir des subventions PAPI.

Le SMBVAS a également prévu de contractualiser avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie sur la base d'un programme d'action 2014-2018 qui permettra de bénéficier de subventions à l'animation.

Le comité syndical après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la programmation 2014.

## **3. Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

### ⇒ **Le bilan 2013**

Le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent d'investissement de 204 718,09 € et un solde de restes à réaliser positif de 144 081,26 € soit un excédent net de 348 799,35 €. En section de fonctionnement, le compte administratif 2013 montre un excédent net de 375 984,35 €. Le vote du compte administratif 2013 interviendra après validation du centre des finances publiques du compte de gestion 2013.

### ⇒ **L'état de la dette fin 2013**

Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2013 en plus de l'emprunt contracté en 2002 de 210 000 euros (sur 20 ans) et de l'emprunt supplémentaire de 450 000 euros (sur 20 ans) contracté en 2006. Le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 401 134,59 € au 31/12/2013.

### ⇒ **Le fonctionnement 2014**

#### ⇒ **Evolution des dépenses**

Il sera prévu une augmentation des dépenses de 11,41% (passant de 917 668,34 € à 1 022 362,85 €). Cette augmentation correspond :

- A la hausse des charges de personnel (012)
  - Poste d'animateur SAGE sur l'ensemble de l'exercice 2014 (financé à 80% par l'AESN et partagé pour les 20% restant entre nous et Caux Seine).
  - Prévision d'un poste de secrétariat à hauteur de 20h hebdomadaire (financé par l'AESN au travers du forfait fonctionnement et 4h hebdomadaires remboursées par l'ASYBA).

- A l'inscription au budget des opérations PAPI 2 du type sondage de la population, diagnostic de vulnérabilité, étude SAGE financées par l'Etat et l'AESN dans le PAPI 2

### ⇒ Evolution des recettes

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées, soit 414 698 €.

En dehors de ces contributions, les recettes seraient principalement liées à des subventions des organismes suivants pour la cellule d'animation et les actions du PAPI 2 :

- Département Seine Maritime : environ 61 000 € ;
- Etat : environ 43 000 € ;
- AESN : environ 117 000 €.

### ⇒ L'investissement 2014

Le budget prévisionnel d'investissement pour l'année 2014 devrait s'équilibrer aux alentours de 1 166 033,75 € (964 022,39 € en 2013).

#### ⇒ Les principales dépenses

Les principales dépenses d'investissement potentielles en 2014 pourraient être les suivantes :

- le poste « Etudes et frais d'insertion » représentera 323 000 € environ (330 000 € en 2013) et sera en grande partie dévolu à l'étude de l'efficacité des ouvrages, aux expertises d'ouvrage, à l'étude de faisabilité concernant le Maison de l'eau et à l'étude d'aménagement de plans communaux d'hydraulique douce T2 ;
- le poste « Acquisitions de terrains » et « Matériels » représentera 88 000 € environ essentiellement répartis entre 45 000 € prévus en cas d'opportunités de réserves foncières (dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150) et l'acquisition de matériel informatique et logiciels liés au SAGE ;
- les travaux (« Immobilisations en cours ») représenteront 617 000 € environ, les postes les plus importants prévus concernent essentiellement le traitement de bétouilles sur 3 bassins versants (Limésy, St Paër et le Saussay) ainsi que le suivi de la phase de conception de l'aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec tranche 1. Les travaux des Plans communaux d'hydraulique douce seront également intégrés à ce compte ainsi qu'une provision pour des travaux éventuels dans la Maison de l'eau ;
- la dépense prévue correspondant au remboursement des emprunts augmente très faiblement passant à 35 000 € en 2014 contre 34 000 € environ pour 2013.

#### ⇒ Les principales recettes

- le FCTVA s'élèvera à 19 439,26 € (en 2013 il s'est élevé à 25 109,33 € correspondant à l'obtention du FCTVA 2012) ;
- les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser s'élèvent à 240 208,55 € et concernent essentiellement les subventions à recevoir dans le cadre de la phase de conception du Saffimbec T1, des marchés d'instrumentation T1 et des travaux d'aménagements d'hydraulique douce ;
- les autres subventions d'investissement inscrites correspondent aux financements des études prévues ( au compte 2031) et aux actions PAPI 2 et SAGE pour un montant de 287 000 € environ.

Pour rappel, d'importantes dépenses nous attendent en 2015-2016 notamment :

- travaux de la maison de l'eau,
- aménagements sur le périmètre de l'aménagement foncier,
- le cas échéant, si un regroupement SIRAS/SMBVAS intervient, importants travaux sur la rivière à prévoir dans le cadre de la restauration de la continuité écologique.

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

#### 4. Contribution des communes et du SIRAS – Délibération

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées et que seule soit prise en compte l'évolution du potentiel fiscal (cf. tableau joint). De ce fait, les contributions pour 2014 seront de 414 698 € (même chiffre qu'en 2013).

Collectivité	Contributions 2013 en euros	Quote-part	Contributions 2014 en euros
Anceaumeville	1 264	0,304	1 261
Ancretieville Saint Victor	2 198	0,529	2 194
Auzouville l'Esneval	5 557	1,335	5 536
Blacqueville	6 048	1,459	6 050
Bouville	13 388	3,231	13 399
Butot	4 665	1,122	4 653
Cideville	5 094	1,233	5 113
Croix Mare	3 812	0,919	3 811
Ectot l'Auber	1 320	0,320	1 327
Emanville	7 154	1,726	7 158
Eslettes	1 079	0,260	1 078
Fresquiennes	14 242	3,434	14 216
Fréville	1 568	0,380	1 576
Goupillières	4 894	1,186	4 918
Hugleville en Caux	7 465	1,795	7 444
Mesnil Panneville	11 172	2,689	11 151
Motteville	3 338	0,804	3 334
Pissy Pôville	14 151	3,416	14 166
Roumare	10 343	2,520	10 450
Saint Martin aux Arbres	3 072	0,739	3 065
Saint Ouen du Breuil	1 079	0,262	1 086
Saussay	5 172	1,248	5 175
Sierville	13 934	3,373	13 988
SIRAS	272 689		272 550
<b>TOTAL</b>	<b>414 698</b>		<b>414 698</b>

Pour information, les contributions des communes du SIRAS sont les suivantes :

Commune	Contributions 2013 en euros	Quote part	Contribution 2014 en euros
Barentin	114 820	27,606	114 482
Duclair*	20 936	5,023	20 830
Limésy	17 611	4,240	17 583
Pavilly	46 719	11,223	46 541
Sainte Austreberthe	7 446	1,789	7 419
Saint Paër*	17 117	4,303	17 844
Saint Pierre de Varengueville*	25 135	6,100	25 296
Villers Ecalles	22 905	5,439	22 555
<b>TOTAL</b>	<b>272 689</b>		<b>272 550</b>

\* Ces 3 communes adhèrent depuis les 1<sup>er</sup> janvier 2010 à la C.R.E.A.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, les contributions des communes et du SIRAS pour l'année 2014.

## **5. Fiscalisation des contributions communales - Délibération**

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Locales, les comités syndicaux peuvent décider de remplacer les contributions des communes adhérentes par le produit des quatre taxes directes locales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2014 le principe de la fiscalisation des contributions communales.

## **6. Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – Délibération**

Suite à la délibération d'adhésion aux missions optionnelles du CDG76, en date du 10 octobre 2013, afin d'utiliser l'option « ressources humaines », cette solution n'ayant pas donné satisfaction, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe pour un temps de travail hebdomadaire de 20h sur une durée d'un an afin de palier au surcroît de travail et au passage à temps partiel de la secrétaire actuellement en poste.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Créer le poste,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

## **7. Recrutement d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe – Délibération**

Suite à la création du poste d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures pour une durée d'un an renouvelable si besoin, il convient de prévoir le recrutement correspondant.

Les missions prévues pour ce poste sont les suivantes :

- Réception et enregistrement du courrier,
- Rédaction des courriers et publipostage,
- Réservation des salles de réunion,
- Réalisation de tableaux Excel avec des formules simples,
- Accueil physique et téléphonique,
- Reprographie et reliure de documents,
- Gestion des commandes de consommables et fournitures diverses,
- Rédaction de comptes rendus.

Ces missions pourront évoluer en fonction des capacités de la personne recrutée.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Recruter un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour une durée d'un an,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Signer tous les documents nécessaires,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

## **8. Pratique de l'amortissement – Délibération**

Dans le cadre de la pratique de la comptabilité M14, les collectivités territoriales ont l'obligation d'amortir leurs biens renouvelables acquis depuis 1996. Pour rappel, le syndicat avait délibéré en février 2002 les durées d'amortissement suivantes :

- Logiciels 2 ans,
- Matériel informatique 2 ans,
- Matériel de bureau électrique et électronique 5 ans,
- Mobilier 10 ans,
- Véhicule 5 ans.

Les biens acquis par le syndicat ont évolués tels que les équipements d'instrumentation des ouvrages hydrauliques (pluviomètre, échelles limnimétriques et échelles à maxima, panneaux d'ouvrages, etc.), il convient d'actualiser les durées d'amortissement pour ce type de biens :

- Matériel et outillage de voirie 5 à 10 ans (en fonction de la fragilité des équipements)  
(mobilier urbain)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, cette durée d'amortissement.

## **9. Renouvellement de l'adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) – Délibération**

Le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) est une association créée en décembre 2006 comprenant des associations nationales d'élus, des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de collectivités engagées dans la réduction du risque inondation et la Mission Risques Naturels.

Le CEPRI est un véritable point d'ancrage national pour le SMBVAS. Grâce à cette association, nous sommes au courant en avant-première de nombre de textes de loi et dispositifs à venir dans les domaines qui nous intéressent (TRI, Loi de décentralisation acte III, etc.) et participons à ces démarches.

Depuis le comité syndical du 23 mars 2009, Monsieur CORTINOVIS a été désigné délégué titulaire, et Monsieur BERTHEUIL délégué suppléant pour représenter le syndicat au CEPRI.

L'adhésion est de 1 000 euros pour l'année 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion au CEPRI pour l'année 2014.

## **10. Renouvellement de l'adhésion au Réseau Technique d'Echanges « PAPI » du CEPRI – Délibération**

Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion à ce réseau qui nous permet d'être en lien avec le ministère de l'environnement pour être informé des orientations qui sont prises.

L'adhésion est de 500 euros pour l'année 2014.

Les membres du comité syndical, acceptent, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion au Réseau Technique d'Echanges PAPI du CEPRI.

## **11. Renouvellement de l'adhésion à l'AREAS – Délibération**

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion à l'AREAS (Association Régionale d'Etudes et d'Amélioration des Sols).

Le syndicat adhère depuis 2003 à cette association qui est un partenaire technique incontournable sur l'ensemble des actions du syndicat. En effet, l'AREAS organise notamment des formations pour les personnels des syndicats de bassin versant et nous épaulé techniquement sur la plupart des projets hydrauliques, agricoles ou urbains. En parallèle, l'AREAS assure une veille technique permanente sur les domaines du ruissellement et de l'érosion.

Pour mémoire, Monsieur CORTINOVIS et Monsieur LESELLIER ont été désignés lors du comité syndical du 19 mai 2008 pour représenter le syndicat à l'AREAS.

Cette année la cotisation s'élèvera à 1 944 euros pour l'année 2014.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, le renouvellement de l'adhésion à l'AREAS pour l'année 2014.

## **12. Contribution au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval – Délibération**

Monsieur le Président rappelle que le SMBVAS est membre du SIDESA et propose au comité syndical d'accepter la contribution qui s'élève à 380 euros pour l'année 2014.

Pour mémoire, Monsieur CORTINOVIS a été élu délégué titulaire au SIDESA le 19 mai 2009 et y siège en tant que Vice-président, et Monsieur BERTHEUIL est le délégué suppléant.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, la contribution au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval pour l'année 2014.

## **13. Adhésion au CAUE – Délibération**

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE) pour l'année 2014.

Le CAUE est régulièrement sollicité pour conseiller le syndicat sur l'intégration paysagère des ouvrages de ses ouvrages.

La cotisation annuelle s'élève à 105 euros pour 2014.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, la cotisation au CAUE pour l'année 2014.

## **14. Adhésion à l'ASYBA – Délibération**

Suite à la création de l'Association Régionale des Syndicats de Bassin Versant et Structures Assimilées intervenue le 5 avril 2012, et aux délibérations de septembre et décembre 2011 acceptant la création et l'adhésion du SMBVAS à cette association, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de renouveler l'adhésion à l'ASYBA.

La cotisation annuelle s'élève à 350 euros pour 2014.

Le comité syndical accepte, à l'unanimité, la cotisation à l'ASYBA pour l'année 2014.

## **15. Plan de financement de l'Etude d'Elaboration des Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce T2 – Délibération**

Suite à la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2013 autorisant à l'unanimité le lancement de l'étude PCAHD Tranche 2, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le plan de financement ci-dessous :

<b>Financiers</b>	<b>Montant éligible € H.T.</b>	<b>Taux de subvention</b>	<b>Montant des financements € H.T.</b>
AESN	39 458	30 %	11 838
ETAT	39 458	50 %	19 729
SMBVAS	39 458	20 %	7 891
<b>TOTAL</b>		100 %	39 458

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité, ce plan de financement.

## 16. Plan de financement du sondage – Délibération

Suite à la délibération du 11 février 2013 autorisant à l'unanimité le lancement de la réalisation de d'un sondage d'opinion sur le risque inondation, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Montant éligible € H.T.	Taux de subvention	Montant des financements € H.T.
Département 76	11 667	30 %	3 500
ETAT	11 667	50 %	5 833,50
SMBVAS	11 667	20 %	2 333,50
<b>TOTAL</b>		100 %	11 667

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité, ce plan de financement.

## 17. Aménagement d'hydraulique douce ponctuel – Délibération

Dans le cadre de sa mission de communication et d'animation en milieu agricole sur les problèmes d'érosion et de ruissellement, le syndicat, souhaite poursuivre l'action de promotion des projets d'hydraulique douce chez les agriculteurs.

Les travaux d'hydraulique douce individualisés sont éligibles, pour la dernière année sous cette forme, aux financements de L'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Elle finance le syndicat, qui doit répartir ensuite les subventions aux agriculteurs.

Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- poursuivre l'action de promotion des projets d'hydraulique douce du syndicat ;
- à approuver le principe du reversement d'aides de l'Agence de l'Eau aux agriculteurs par le syndicat ;
- à signer tout document relatif à cette opération ;
- à demander le maximum de subventions.

## 18. Convention de règlement de facture par prélèvement avec l'entreprise free pour l'équipement des instruments de mesure du SMBVAS – Délibération

Pour leur fonctionnement les instruments mis en place sur nos ouvrages nécessitent des cartes SIM qui permettent l'envoi de données vers un serveur internet. L'entreprise free peut nous fournir ces cartes SIM au prix le plus compétitif. L'entreprise free ne fonctionnant pas pour ses paiements par mandat administratif, il est nécessaire de signer avec eux une convention de règlement de facture par prélèvement.

Les membres du comité syndical autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette opération.

### Débats :

Monsieur TASSERIE indique qu'il souhaiterait qu'il soit fait appel à un partenaire public.

Madame BOUZID précise qu'aucun prestataire public ne peut fournir ce type de carte. Il y a eu une mise en concurrence et qu'un premier prestataire avait été choisi (SFR) mais que les cartes fournies ne correspondent pas aux besoins de notre installation.

## **19. Questions diverses - Information**

Monsieur BOULENGER, président de l'ASIVA s'interroge sur le terme continuité écologique et demande si il s'agit bien des passes à poissons.

Madame MARQUES précise qu'il s'agit effectivement des poissons mais cette continuité écologique doit aussi concerner les sédiments.

Monsieur BOULENGER indique que ces installations vont coûter très chers pour réussir à effacer toutes les chutes qui existe actuellement dans l'Austreberthe.

Madame MARQUES précise que dans le cadre du SAGE des règles en terme de vannage peuvent être incluses, pour réguler la rivière à certaines périodes de l'année.

Madame BOUZID indique que la France a une obligation en terme de bon état écologique dans le cadre de la législation européenne.

Levée de la séance à 19 h 15.